



Convocation au commissariat, placement en garde à vue, perqui[..

Par **WTFGAV**, le **31/10/2010** à **08:45**

Bonjour,

J'ai reçu une convocation de police au commissariat de ma ville par des policiers d'un autre département pour une affaire de piratage informatique. Je me rends à cette convocation ou l'on me signifie mon placement en garde à vue, ainsi que la perquisition de mon domicile et la saisie de mon matériel informatique (Il n'est pas ici question de piratage d'œuvres cinématographiques, mais de piratage au sens propre du terme)

Je suis auditionné plusieurs fois sur une durée de 24h de garde à vue; Audition durant lesquelles je nie ce qui m'est reproché, passons.

Les auditions se terminent, le policier rend compte au procureur puis vient me chercher dans ma geôle et me signifie la fin de ma garde à vue.

Qu'est-ce que cela veut dire, dois-je attendre des suites à cette affaire ?
S'il n'y a pas de suite, en serais-je informé ?

Merci